**SOUTIEN 2020 AU CEEVO  
Rapport n° 1-0& / AD du 26/03/2021**



  
Il s’agît de voter une subvention de fonctionnement au Comité d’Expansion Economique du Val d’Oise.

* Création du CEEVO en 1973 sous l’impulsion du Conseil général de l’époque.
* De 1973 à 2017, le Conseil départemental était le principal financeur.
* Depuis les dispositions de la loi NOTRe (fin de la clause générale de compétence des Départements), ce sont les Régions qui renforcent leurs rôles en matière de développement économique.
* Le Conseil départemental et la Région IDF ont distingué les missions du CEEVO qui relevaient des compétences de chacune des deux collectivités.
* La Région IDF a ainsi accordé un soutien au CEEVO d’un montant de 1 million d’€. Une convention pluriannuelle (de 2017 à fin décembre 2021) a aussi été signée.
* Dorénavant principal financeur (75%), la Région IDF n’a tout de même pas souhaité siéger dans les instances de gouvernance du CEEVO.



* **Au niveau régional, l’action du CEEVO va s’inscrire au sein des 3 axes suivants :**
  + Attractivité et appui à l’implantation d’entreprises étrangères,
  + Appui aux grands projets de développement porteurs d’emploi,
  + Animation territoriales des bassins d’emplois et mise en réseau d’acteurs.
* **Au niveau départemental, l’action du CEEVO va poursuivre des missions plus spécifiques :**
  + Promotion des territoires valdoisiens (Parcs d’activité, filières stratégiques, participation aux salons nationaux et internationaux, création et diffusion de supports de promotion etc.)
  + Soutien à l’action extérieure du Département (partenariats internationaux : Japon, Chine… ; accueil de délégations, développement de projets académiques et territoriaux etc.),
  + Appui au développement et à l’aménagement des territoires valdoisiens (apports d’expertise et d’ingénierie de projets auprès des EPCI ou communes, études de faisabilité et de marché…)
  + Observation socio-économique (études, veilles concurrentielles, gestion de bases de données…),
  + Appui aux politiques départementales d’enseignement supérieur et d’emploi.

Le Département accorde au CEEVO une subvention de 350 000 € pour 2021 (soit 25% de son budget).

A cette aide s’ajoute : 56 500 euros afin que le CEEVO puisse participer et valoriser le territoire valdoisien au sein de deux salons internationaux consacrés à l’immobilier : le SIMI et le MIPIM.

Le Département maintient sa présence dans les instances de gouvernance du CEEVO.



Depuis 45 ans, le Département du Val d’Oise et le CEEVO agissent collectivement pour l’attractivité économique de nos territoires. Les résultats sont très satisfaisants, il est donc nécessaire de maintenir ce partenariat dans le nouveau cadre législatif imposé par l’Etat.